

Sainte-Thérèse, le 20 juin 2006

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(Article 22)

Régie intermunicipale de déchets de la Rouge
400, route 117 sud, C.P. 4669
Ville de Rivière Rouge (Québec) J0T 1T0

N/Réf.: 7522-15-01-00001-02
400302923

Objet : Implantation et exploitation d'un système de traitement du
lixiviat

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 5 avril 2006, reçue le 6 avril 2006 et complétée le 16 juin 2006, j'autorise conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chap. Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Implantation et exploitation d'un système de traitement du lixiviat au lieu d'enfouissement technique localisé au 400, route 117 sud sur les lots 18 pte et 19 pte, rang Ouest de la Rivière-Rouge, Canton Marchand, ville de Rivière-Rouge, MRC Antoine-Labelle.

La demande de certificat d'autorisation et les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- rapport intitulé « Demande de Certificat d'autorisation, Agrandissement du LES de Marchand, Traitement des eaux de lixiviation, phase 1 – lot 2 » daté du 5 avril 2006, signé par Guy Péloquin, ing. M.Sc. et Jean Bernier, ing. M.Sc., ASA André Simard et associés ;
- lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 27 avril 2006, signée par André Bourgeois, avocat, Deveaul, Lavoie, Bourgeois, Lalande & associés, transmettant un avis de transfert de propriété et des documents administratifs ;
- lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 2 juin 2006, signée par Guy Péloquin, ing. M.Sc., ASA André Simard et associés, transmettant des informations techniques ;

CERTIFICAT D'AUTORISATION

-2-

N/Réf.: 7522-15-01-00001 02

Le 20 juin 2006

400302923

- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 14 juin 2006, signée par Guy Pélouquin, ing. M.Sc., ASA André Simard et associés, transmettant des informations techniques ;
- plan # 1/5, intitulé « Aménagement existant et travaux proposés » daté de mars 2006, révision du 17 mars 2006, signé par Guy Pélouquin, ing. M.Sc., ASA André Simard et associés ;
- plan # 2/5, intitulé « Aire de traitement, vue en plan » daté de mars 2006, révision du 17 mars 2006, signé par Guy Pélouquin, ing. M.Sc., ASA André Simard et associés ;
- plan # 3/5, intitulé « Hydraulique de procédé » daté de mars 2006, révision du 17 mars 2006, signé par Guy Pélouquin, ing. M.Sc., ASA André Simard et associés ;
- plan # 4/5, intitulé « Aération » daté de mars 2006, révision du 17 mars 2006, signé par Guy Pélouquin, ing. M.Sc., ASA André Simard et associés ;
- plan # 5/5, intitulé « Champ de polissage coupes & détails » daté de mars 2006, révision du 17 mars 2006, signé par Guy Pélouquin, ing. M.Sc., ASA André Simard et associés ;
- plan figure n° 1, intitulé « Aménagement de l'émissaire » daté du 14 juin 2006, préparé par ASA André Simard et associés ;
- plan figure n° 2, intitulé « Aménagement de l'émissaire (détail 35) » daté du 14 juin 2006, préparé par ASA André Simard et associés.

En cas de divergence entre les documents, l'information contenue au document le plus récent prévaut.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,

JR/RM



Jean Rivet

Directeur régional de l'analyse et de l'expertise de
Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides